

Le problème de la discipline

Au cours de nos deux premiers articles sur la discipline, thème du prochain Congrès, nous nous sommes appliqués à montrer que ce problème était comme l'axe de tout le processus éducatif, à la fois cause et conséquence, déterminé par des éléments multiples qui sont hors de notre portée réformatrice et que c'est tout le procès de l'École que nous attaquons par ce biais : depuis l'eugénisme, la santé, l'alimentation, l'alcoolisme, les conditions de milieu, jusqu'aux locaux scolaires, au mobilier, aux programmes, aux examens et aux méthodes pédagogiques.

Nous n'allons pas traiter aussi de l'ensemble de ces questions, d'autant plus que si nous la voulons efficace, la discussion au Congrès doit être soigneusement circonscrite, et préparée coopérativement au cours des quelques mois qui nous séparent de notre grande rencontre annuelle.

Je verrais personnellement :

— Une soirée consacrée à « Ce qui est » : comment je pratique la discipline dans la grande masse des classes, et surtout dans les villes où les conditions de travail scolaire sont particulièrement mauvaises ;

— Une soirée consacrée aux « solutions d'avenir, qui sont actuellement des solutions du présent » ;

— Une soirée consacrée à mettre au point la conclusion des travaux et pour laquelle nous préparons une *Charte de l'Enfance* avec ses droits et ses devoirs, charte que nous nous emploierons ensuite à faire aboutir.

Ainsi délimité le problème n'en reste pas moins, je ne dis pas seulement difficile, mais délicat. Il est délicat parce qu'il touche à des données intimes, parmi lesquelles celle de l'autorité : chacun le résout à sa façon, mais on n'aime pas en général recevoir de leçons et encore moins faire étalage de procédés employés et plus ou moins licites. C'est un thème sur lequel règne une sorte de black out, et un black out qu'il ne nous sera pas facile de lever. Tout le monde se tait : instituteurs, parents, inspecteurs. De temps en temps un début de scandale affleure, vite circonscrit.

— Les châtiments corporels sont interdits, mais rares sont les instituteurs, même dans notre École moderne, qui peuvent se vanter de n'avoir jamais donné une gifle ou tiré des oreilles.

— Le cachot n'est pas formellement interdit, bien qu'il soit autrement plus grave ou plus dangereux qu'une gifle. On le pratique encore, là du moins où il y a un cachot.

— Il y a encore des bonnets d'âne et toute une variété de punitions plus ou moins diaboliques dont nous avons donné un aperçu jadis dans notre *Enfantine : l'Ecole autrefois*. C'est malgré tout l'exception dans une Ecole publique.

— Par contre restent courants :

les lignes ;

les verbes ;

le piquet, et parfois même la pelote dans la cour.

Tout un appareil répressif, qui n'est pas nouveau, qui reste, dans bien des cas ce qu'il était au début du siècle, ce qu'il était il y a cent ans — ce qu'il ne devrait plus être, à une époque de démocratie et de liberté.

Il nous faudrait « extérioriser » pour ainsi dire, ce problème des punitions, l'étaler au grand jour pour en faire ce que, dans des communications particulières à des camarades, j'ai appelé *le scandale des punitions*. Car c'est un scandale que nous tolérons tous et que nous pratiquons, plus ou moins, une forme de discipline que les hommes n'acceptent plus ni pour eux ni pour leurs congénères, que les âmes sensibles ne tolèrent même plus pour les bêtes.

Que nous ne fermions plus les yeux pour ne point voir, même quand nous sommes les responsables ; qu'il soit de notre devoir de dénoncer ce scandale pour que nous tâchions d'y mettre fin, qui oserait y contredire ?

Il ne faudrait pas, bien sûr, que notre acte de loyauté et de courage se retourne contre nous, et atteigne indirectement toute notre Ecole laïque — à laquelle l'Ecole libre n'a rien à envier d'ailleurs dans ce domaine.



Nous taire, c'est nous reconnaître coupables.

Nous devons reconnaître les faits mais plaider victimes. C'est ce que nous voudrions faire, avec faits graves à l'appui, dans les numéros à venir.

L'instituteur est coupable d'avoir donné des lignes et mis ses élèves au piquet ! Quelle solution lui proposez-vous lorsqu'il a à maintenir la discipline dans une classe exigüe, pleine à craquer de quarante à cinquante enfants qu'il faut cependant empêcher de faire du bruit ou de se battre, et qu'il faut instruire malgré tout ?

Il y a une solution, la seule : vingt-cinq enfants par classe dans une salle équipée pour le travail.

Il faut dire aux administrateurs, il faut crier aux parents que les punitions ne sont nullement un moyen d'éducation mais qu'elles sont le seul procédé possible de discipline dans les conditions matérielles intolérables dont enfants et éducateurs sont les premières victimes.

Le maître a battu un élève. Le père proteste et l'inspecteur s'évertuera à amortir le choc.

Nous ne devons pas accepter. Nous devons attaquer et dire aux parents, dire aux inspecteurs : venez donc tenir la classe ne serait-ce qu'une demi-journée, trouvez une solution pour que l'atmosphère soit vivable quand un groupe d'anormaux, d'excités ou de retardés — qui devraient être éduqués séparément — vous conduisent à des impasses d'où il vous est impossible de sortir avec honneur et dignité, cet honneur et cette dignité sans lesquels vous n'aurez plus ni répit ni discipline.

Le maître était en colère et il a eu un comportement regrettable et sans excuse.

Quand un chauffeur de camion exténué de fatigue a quelques réflexes maladroits qui coûtent la vie à des passants malchanceux on s'en prend à l'employeur qui ne respecte pas les règles élémentaires des conditions de travail de ses salariés.

Les acteurs de cirque eux-mêmes sont aujourd'hui garantis pour les dangers de leur métier.

L'instituteur, lui, est dans la fosse aux ours. Echoué un jour dans une école parisienne, je regardais d'un premier étage, les deux instituteurs de service surveiller la récréation dans une véritable fosse aux ours, entre quatre murs comme une cour de prison. Croyez-vous qu'une telle surveillance débilitante prédispose des éducateurs à l'amabilité, à la patience et à l'humanité ?

Il nous faut dénoncer le scandale des punitions en l'an 1956 ou 1957 non comme une tare des éducateurs mais comme une incurie de l'administration responsable, et demander, exiger, que les règles d'humanité, de salubrité, de sécurité physique, physiologique et morale soient sauvegardées par une loi spéciale, ou que du moins il soit bien précisé, à la suite d'un débat public qu'il nous appartiendra d'instituer, que les règles de contrôle appliquées dans les services publics ou dans l'industrie sont strictement applicables dans l'enseignement, que des commissions doivent en vérifier l'exécution.

Il y a un scandale à dénoncer. Ne croyez-vous pas que nous pouvons y pourvoir en détournant comme il se doit les responsabilités que nous avons eu le tort d'encaisser jusqu'à ce jour ?



D'autant plus que nous sommes en mesure de montrer aujourd'hui que ce scandale n'existe pas, ou n'existe qu'accidentellement, là où les conditions de travail, de sécurité et d'humanité que nous revendiquons ne sont pas assurées. Il nous faudra préciser que ce n'est pas en principe une question de valeur personnelle et professionnelle de l'instituteur. Un éducateur contraint à la pratique plus ou moins grave des punitions dans les conditions défectueuses de l'École s'orientera vers une discipline moderne quand d'autres conditions de travail seront réalisées.

Nous montrerons alors ce qu'est cette discipline moderne et nous verrons ensuite dans quelle mesure nous pouvons et devons aider nos enfants à prendre conscience de leurs droits et de leurs devoirs, pour qu'ils soient les premiers, avec les instituteurs, à se révolter contre le scandale dont ils sont, avec les maîtres, les victimes.

Si vous êtes d'accord avec nos projets, décrivez-nous les conditions scandaleuses de fonctionnement de certaines écoles, entraînant presque automatiquement le scandale des punitions.

Nous lèverons le black out pour que cesse la dégradation de la fonction enseignante et le sabotage de notre Ecole laïque.